



Revision triennale du loyer

Par **le singe**, le **12/02/2014** à **20:47**

Bonjour.j'ai repris un bail commercial au 1er avril 2011(mon entrée dans les lieux a été le 21 avril jour de la signature chez le notaire)L'indice de base de référence INSEE était a l'époque celui du 4eme trimestre 2010.Pour la révision triennale du loyer,mon propriétaire m'annonce une augmentation basée sur l'indice du troisième trimestre 2013.Est ce juste? ou doit il attendre l'indice du deuxième trimestre 2014? La date anniversaire est-elle le 1er avril ou la date de mon entrée dans les lieux?Merci de vos réponses.

Cordialement

Par **philippe magdelaine**, le **04/04/2014** à **09:25**

Il ne faut pas confondre révision triennale et indexation annuelle.
Votre bail comporte-t-il une clause d'indexation ?